



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 05 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi cinq Juillet à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 14; Présents : 8 ; Votants : 10 ; Quorum : 8

Date de convocation : 02 Juillet 2024

Présents : Mrs DELHOUME Philippe – BON Pierre – GARDAIS Olivier – LESSEUR Thierry – MIMOL Jean-Claude et Mmes AUTANT Sophie, de KERROS Isabelle - MESLAND Christine

Excusés: M. DUMAND François pouvoir à Mme MESLAND Christine
Mme ERABLE Isabelle pourvoir à Mme de KERROS Isabelle

Absents : Mrs GOUINEAUD Frédéric, ROUX Stéphane et Mmes LUCAS Annick, RÉMY Véronique

Secrétaire de séance : Mme MESLAND Christine

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2024 et du 1^{er} Juillet 2024 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

1. Convention constitutive du groupement de commandes : Mission de médecine préventive et professionnelle
2. Autorisation signature prêt lotissement « Champ Fleuri »
3. Informations et Questions diverses

1) **Convention constitutive du groupement de commandes : Mission de médecine préventive et professionnelle**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2123-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L812-3 à L812- 5,

Vu le Décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne notamment :

1. L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
2. L'évaluation des risques professionnels ;
3. La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
4. L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents ;
5. L'hygiène générale des locaux de service ;
6. L'hygiène dans les restaurants administratifs ;
7. L'information sanitaire,

Considérant qu'au vu des similitudes de certaines prestations de service de la Ville de Saintes, du CCAS de la Ville de Saintes, de Saintes Grandes Rives L'Agglo, des perspectives d'économie financière et de l'homogénéité de gestion en découlant, il est souhaitable de constituer un groupement de commandes publique pour le domaine de la médecine préventive et professionnelle,

Considérant que les Communes de Bussac sur Charente, Chaniers, Chermignac, Colombiers, Corme Royal, Courcoury, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, La Clisse, Les Gonds, Migron, Montils, Pessines, Pisany, Saint Bris des Bois, Saint Césaire, Saint Sever de Saintonge, Varzay, Villars les Bois, le SIVOM de Saint Bris/Saint Césaire et le SIVOM de Migron/Le Seure/Villars souhaitent également intégrer le groupement de commandes,

Considérant que le groupement de commandes doit permettre le choix commun par ses membres, des entreprises en charge des prestations de service précitées,

Considérant que la Commune de Saintes est proposée en qualité de coordonnateur pour ces prestations de service,

Considérant que le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public, de sa signature et de sa notification, ainsi que de la gestion des avenants pendant l'exécution des marchés, le cas échéant. Chaque membre du groupement s'engage à assurer l'exécution des marchés à hauteur de ses besoins,

Considérant que le coordonnateur règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission,

Considérant que les principales caractéristiques de l'achat, objet du groupement sont les suivantes :

Objet du marché : Mission de médecine préventive et professionnelle en groupement de commandes

- Marché à procédure adaptée, au sens de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

- Marché sans montant minimum et avec un montant maximum de 600 000 € HT,

- Marché d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025, reconductible 3 fois 1 an,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement ainsi que ses annexes (planning, répartition des frais) est joint à la présente délibération,

Considérant l'enveloppe budgétaire disponible au budget principal,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation de la consultation du marché de mission de médecine préventive et professionnelle dans le cadre d'un groupement de commandes.

- Sur la désignation de la Commune de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement.

- Sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe.

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe et tous documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la consultation du marché de mission de médecine préventive et professionnelle dans le cadre d'un groupement de commandes ;

- **DÉSIGNE** la Commune de Saintes en qualité de coordonnateur du groupement ;

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

2) Autorisation signature prêt lotissement « Champ Fleuri »

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de contracter :

* un emprunt relais de 200 000,00 € (deux cent mille euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer la réalisation d'un projet de lotissement, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✕ Montant du capital emprunté : 200 000,00 € (deux cent mille euros)
- ✕ Durée d'amortissement en mois : 24 mois
- ✕ Type d'amortissement : IN FINE
- ✕ Taux d'intérêt : 4,01 % fixe
- ✕ Périodicité : Trimestrielle
- ✕ Déblocage des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- ✕ Frais de dossier : 200,00 €
- ✕ Autres commissions : Néant

S'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échu.

Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de prêt correspondants

Autorise, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

3) Informations et Questions diverses

Monsieur le maire, informe le conseil des différentes nouvelles et événements à venir afin de prévoir une participation :

- a) La Major TRIMOLET fait son pot de départ le vendredi 5 Juillet à la gendarmerie de Saintes.
- b) Assemblée Générale de l'AMF a été reportée au 17 Septembre 2024 à 13h30 à Pont l'Abbé d'Arnoult.

- c) Invitation à l'inauguration du théâtre antique de Barzan le Mardi 16 Juillet 2024 à 19H00.
- d) Invitation le 14 Juillet 2024 de M. DRAPRON Bruno, Maire de Saintes, pour la Fête Nationale.
- e) Mme de KERROS Isabelle demande si la Commune peut offrir le repas du 13 Juillet au prêtre de la Commune M. KAMA Joseph. Les conseillers présents ont accepté.
- f) La réunion du PLUI a eu lieu le mardi 02 Juillet à 14h30 à la Mairie en présence de la Saintes Grandes Rives L'Agglo et de plusieurs conseillers.
- g) M. MIMOL Jean-Claude demande si un miroir au carrefour « rue des Allards » et « Chemin des Bauches », peut être installé de même que la mise en place d'un panneau « attention chevaux ».

La séance est levée à 16H30

La secrétaire de séance,



Christine MESLAND



Le Maire,



Philippe DELHOUME